

## École Boucher-De La Bruère

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

### Général : but du projet éducatif

L'école Boucher-De La Bruère définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

### Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

### Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Source: LIP article 207.1 sept 2022

### Vision et valeurs : vision

Gestion personnalisée au service de la réussite  
Maximiser l'utilisation d'outils de suivi et de monitoring des résultats.

Implantation d'un modèle de gestion de proximité  
Adapter la culture organisationnelle aux enjeux liés à la réussite des élèves.

Parents, personnel et partenaires  
Accroître la confiance envers l'immense potentiel du Centre de services scolaire de Montréal

### Vision et valeurs : valeurs

Collaboration, cohérence et engagement sont les valeurs choisies par l'équipe-école.

#### Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

L'école bénéficie d'une clientèle provenant de milieu tant aisé que défavorisé. Son rang décile IMSE est de 8 sur 10. Les élèves de familles à faible revenu et/ou issus d'un contexte familial monoparental peuvent présenter des vulnérabilités importantes pour leur réussite scolaire. 39.66% des familles sur le territoire Mercier-Est sont monoparentales. Par le fait même, la collaboration des parents peut être un enjeu. La participation des organismes communautaires pouvant venir en aide à ces familles pourrait se développer davantage. Les élèves de l'école n'ont pas de parc à proximité.

#### Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

La grande majorité de nos élèves parlent le français. Depuis plusieurs années, les instances de violence et d'intimidation sont en baisse grâce à une mobilisation de l'équipe-école pour sensibiliser et faire de la prévention auprès des élèves. Étant une petite école de moins de 250 élèves, l'équipe-école, composée de 15 enseignants, 1 orthopédagogue, 2 TES et 1 psychoéducatrice ont participé à l'élaboration du Projet éducatif 2023-2027. Celle-ci se mobilise facilement pour répondre aux besoins des élèves. Les relations entre le personnel sont bonnes et favorisent la coopération ainsi que la planification pédagogique. De façon générale, les enseignants priorisent les pratiques évaluatives en continu. Le financement à l'aide des mesures ministérielles et du CSSDM répondent bien aux besoins de l'école. Enfin, il y a toujours au moins un local disponible pour des situations ou des événements spéciaux. Le nombre de plans d'interventions est élevé et les besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage sont un souci important pour les enseignants. Ce dernier facteur peut être un obstacle à la motivation scolaire. Au préscolaire, une proportion des élèves présente des facteurs de vulnérabilité pour leur développement. Un levier important serait de bonifier l'offre de service des activités parascolaires pour accroître le sentiment d'appartenance à l'école et possiblement aider à la motivation scolaire.

#### Forces et zones de vulnérabilité : forces

- Le nombre réduit de situations de violence et d'intimidation par année
- La langue maternelle (français) La mobilisation du personnel
- Les pratiques d'encadrement des élèves
- Les pratiques évaluatives
- Les relations entre le personnel et les élèves
- Le taux de réussite aux épreuves obligatoires en 4e et en 6e année du primaire

#### Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

- La situation socio-économique du territoire
- Les formes de collaboration avec les organismes partenaires
- Le contexte familial des élèves
- Le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention
- La proportion d'enfants qui commencent leur scolarité en présentant un facteur de vulnérabilité pour leur développement

## Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : La réussite des élèves en écriture

Orientation : Rehausser le niveau de compétence des élèves en écriture

Objectif : Augmenter la proportion des élèves du primaire ayant un résultat supérieur ou égal à 70% en écriture de 7,5 % d'ici juin 2027